

## Mémento pour l'utilisation du studio de danse de l'INSPE dans le cadre de l'entraînement au solo de L3 et du CAPEPS

Le studio de danse de l'INSPE est accessible aux étudiants de l'UFR STAPS dans le cadre des enseignements de Licence et de Master MEEF sous certaines conditions. Merci de respecter les quelques règles de fonctionnement présentées ci-dessous dans l'intérêt de tous.

- Se signaler avec sa carte étudiant en arrivant à l'accueil de l'INSPE. Inscrire le jour et l'heure d'arrivée sur le registre disponible à l'accueil ;
- Les derniers utilisateurs du lieu préviennent l'accueil de leur départ du studio ;
- Une douzaine d'étudiants au maximum dans la salle, deux personnes au minimum ;
- L'utilisation du matériel hi-fi de la salle n'est pas autorisé. Il faut se doter de son propre dispositif de diffusion audio ;
- Réaliser un échauffement avant d'élever l'intensité de la pratique
- Partager intelligemment l'espace de pratique et assurer sa sécurité en ne prenant pas de risques inconsidérés.

Important : si malgré ces précautions une blessure grave arrive, un formulaire de déclaration d'accident est disponible au secrétariat de l'UFR STAPS.

Bonne préparation à tous

Jean Gadé et Julie Bergheau